



## OUI À LA NÉGOCIATION D'UN ACCORD SUR LE TAD, NON AU FLEX-OFFICE !

Depuis le 17 mars, le travail à distance (TAD) ou télétravail a été imposé à plus de 90% du personnel de l'établissement pour des raisons de sécurité sanitaire, alors qu'en situation normale, le TAD ne peut être mis en place que sur la base du volontariat.

Le 29 mai, la direction de l'établissement demandait aux salariés de remplir un questionnaire sur le TAD.

La direction s'est rendu compte que nombre de collègues augmentaient leur temps de travail en TAD. Si le TAD présente pour beaucoup l'avantage de supprimer le temps de trajet domicile/lieu de travail, il présente aussi l'inconvénient de rendre souvent plus difficile la coupure entre travail et vie privée.

Le 25 juin, la direction générale a annoncé en Comité social et économique central (CSEC) qu'elle comptait assouplir de manière différenciée les chartes<sup>1</sup> régissant le TAD, avec une charte spécifique pour ATAGORA.

La direction a mis en place un groupe de travail composé des DRH pour étudier le sujet.

La direction présentera un projet de charte TAD à la réunion du CSE TIS Saint-Ouen du 21 juillet.

Si la direction est favorable à une extension du TAD, elle envisage dans le même temps d'abandonner le principe selon lequel chaque salarié a un bureau attribué. Ainsi, la direction a commandé des travaux au 4<sup>ème</sup> étage d'Omega pour aménager un espace où il n'y aura pas de bureau attribué. Cependant, pour la direction, ce n'est pas du « flex-office », car il n'y a pas de casier où ranger ses

---

<sup>1</sup> Nota : une charte relève d'une décision unilatérale de la direction, contrairement à un accord conclu entre l'employeur et les organisations syndicales, qui est plus contraignant qu'une charte pour l'employeur sur un plan juridique notamment en ce qui concerne les modalités de remise en cause de l'accord.

affaires quand l'on quitte le bureau et où les reprendre quand on arrive sur le site, ni de logiciel de réservation. Sans commentaire ...

La direction générale a déclaré en CSEC : « *si on pousse sur le télétravail, on ne pourra pas maintenir un bureau par personne.* »

Pour la section FO TIS Saint-Ouen, le TAD ne doit pas servir de prétexte à mettre en place du flex-office. Nous revendiquons le **maintien d'un bureau fixe attiré pour chaque salarié (Alstom ou prestataire)**.

**FO a demandé à la direction générale l'ouverture de négociations en vue d'un accord sur le TAD, en précisant que le TAD et le flex-office étaient bien deux sujets distincts.**

Mais la direction générale ne compte engager des négociations sur le sujet du TAD qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre en intégrant aussi dans la négociation l'actualisation de l'accord « équilibre travail/vie privée » et la mobilité. Pour la direction, il s'agit des négociations du « bloc 3 », c'est-à-dire des négociations d'accords qui peuvent, selon les ordonnances Macron, s'affranchir des dispositions de branche, soit pour nous les dispositions de la métallurgie.

FO a clairement indiqué qu'elle préférerait la négociation d'un accord plutôt qu'une charte.

La confédération FO avait demandé une négociation sur le télétravail afin d'aboutir à un accord national interprofessionnel. Des discussions ont commencé avec le patronat le 5 juin et devraient se terminer en septembre, mais le patronat veut un « document de synthèse des travaux » et non un accord.

Se posent notamment les revendications suivantes : **une véritable prise en charge des frais de bureau - l'indemnité actuelle de 16 euros par mois est insuffisante<sup>2</sup>, le respect du droit à la déconnexion, le respect des normes en matière de temps de travail.**

**Pour la préservation de vos droits, pour la  
défense de vos intérêts,  
nous vous appelons à adhérer à FO, syndicat  
libre et indépendant !**

---

<sup>2</sup> FO avait demandé à la direction de verser l'indemnité de TAD à tous les collègues en TAD, et pas seulement à ceux qui avaient choisi le TAD volontairement avant la crise sanitaire, ce que la direction a finalement accepté de faire.